



Paris, le 05 février 2014

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du plan pour l'éducation prioritaire, vous avez annoncé, qu'à partir de la rentrée 2014, une centaine de réseaux, collèges et écoles de rattachement, bénéficieraient de moyens renforcés, avec notamment des décharges horaires accordées aux enseignants.

Nous souhaitons que ces mesures de préfiguration du dispositif qui doit se généraliser aux 350 réseaux REP à la rentrée 2015, se mettent en place dans la plus grande transparence. Or, les premières annonces ne vont pas dans ce sens.

D'une part, des listes des premiers réseaux commencent à être communiquées par certains recteurs sans consultation des instances paritaires et sans que les critères d'éligibilité n'aient été présentés. Nous demandons qu'un véritable dialogue soit mené avec les représentants du personnel pour établir cette liste des 100 premiers réseaux.

D'autre part, le volume et les modalités d'organisation d'allègement de service des enseignants méritent d'être précisés clairement. La pondération de 1,1 actée pour le collège doit dégager une décharge horaire de 78 heures annuelles pour les PE rapportée à leur temps de service. Or vous proposez un allègement de 9 jours par an soit en moyenne 47h15 annuelles dans le cadre d'une journée de 5h15 soumise aux nouveaux rythmes. Nous demandons que tous les PE soient traités sur un même pied d'égalité que leurs collègues des collèges.

De plus, nous souhaitons que tous les enseignants exerçant au sein de ces réseaux, directeurs d'école, RASED, enseignants Segpa notamment, puissent bénéficier de cette mesure d'allègement et qu'elle soit étendue à l'ensemble de l'Éducation Prioritaire (REP Plus et REP).

Nous souhaitons que les dispositifs pour l'Éducation Prioritaire se déploient avec succès et qu'ils favorisent la réussite de tous les élèves. Ces mesures doivent être lisibles par nos collègues. Des clarifications sont donc nécessaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR